

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2023

RESTITUTION DES RESTES HUMAINS APPARTENANT AUX COLLECTIONS PUBLIQUES
- (N° 1837)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« mortes »,

le mot :

« décédées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.